

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [sophie Benoit](#)

<https://www.cadre21.org/membres/93be9ef5546de5b9fecb38a7>

Date d'obtention : 2023-01-25 19:22:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

suite à la dénonciation ou à la demande d'aide d'un élève, entamer la protocole sexto,
remplir le questionnaire par l'élève
aviser le service de police
saisir les cellulaires

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Même si les événements se sont passés depuis un certain temps il faut que les élèves soient rencontrés, et que le questionnaire soit remplis.
S'il y a acte malveillant afin de soutirer de l'argent ou autre, il faut aviser le service de police le plus rapidement possible et saisir les cellulaires.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Que les informations de la situation ne soit pas ébruité afin de protéger la victime, de s'assurer que tous les cellulaires soient bel et bien saisis afin de faire cesser la distribution des photos. Ne surtout pas regarder nous même les photos.